



RÈGLEMENT DECLIC PHOTO 2022

Art 1 : Présentation :

Une manifestation photo dénommée « DECLIC PHOTO » est organisée les 12 et 13 mars 2022, salle socio-culturelle de Carlus, par l'association « Carlus Photo », et parrainée par : Thierry VEZON artiste photographe.

Art 2 : Cette manifestation comportera :

- *Une exposition de photos de l'invité d'honneur : Thierry VEZON, artiste-photographe.*

Pour les photographes exposants :

- *une exposition libre faisant l'objet d'un concours, dotée de 3 prix,*
- *une exposition sur le thème imposé, faisant l'objet d'un concours, dotée de 3 prix.*

- *divers ateliers et conférences.*

Art 3 : Thème imposé pour Déclic Photo 2022 :

Thème : «Eau et lumière» : l'eau dans tous ses états dans une ambiance lumineuse (sans exclure un élément annexe).

Art 4 : Exposition – concours thème libre :

Ouverte aux photographes amateurs uniquement. Aucun thème n'est imposé. Les trois meilleures photos seront récompensées. Les photos peuvent être signées.

Art 5 : Exposition - concours thème imposé :

Ouverte aux photographes amateurs uniquement sur le thème imposé pour 2022 (Art 3). Les trois meilleures photos seront récompensées. Les photos peuvent être signées.

Art 6 : Nombre de photos exposées :

Chaque participant pourra exposer jusqu'à 8 photos au total dans les 2 catégories de concours : thème libre et imposé, photos couleurs ou noir et blanc.

Art 7 : Limites d'exposition :

Pour Déclic Photo 2022, le nombre total de photos est limité à 350. Les photos retenues le seront selon la date d'arrivée des inscriptions.

Art 8 : Tarif de l'exposition :

Le tarif pour l'exposition – concours dans le thème libre ou imposé est de 2,50€ par photo.

Art 9 : Présentation des œuvres :

Les photos exposées au nombre maximal de huit par exposant (toutes catégories confondues) peuvent être encadrées ou non (dibond) mais respecter le format maxi de 30cm x 40cm. L'accrochage ne pourra pas dépasser 4 photos par grille.

L'accrochage sera réalisé le samedi 12 mars entre 8h et 10h, par l'exposant lui-même, sur une grille et avec les éléments d'accroches (chaînes et crochets) fournis par l'organisation.

Art 10 : Inscription :

Les exposants doivent renvoyer la feuille d'inscription avant le 28 Février 2022. La date de réception de la feuille d'inscription par mail ou courrier postal fera foi. Aucune dérogation ne sera acceptée après cette date. Toute demande d'inscription non accompagnée de son règlement (chèques ou espèces) ne pourra être prise en compte.

Art 11 : Résiliation ou annulation :

Pour les exposants inscrits à DECLIC PHOTO, aucun remboursement ne sera réalisé après le 28 février 2022, date de clôture des inscriptions, sauf cas de force majeure.

CARLUS PHOTO ne peut être tenu responsable de l'annulation de l'exposition pour cas de force majeure. Dans ce cadre les exposants pourront néanmoins être intégralement remboursés.

Art 12 : Remise des prix :

Le jury présidé par Thierry VEZON l'invité d'honneur sera composé de 3 professionnels, il désignera souverainement les gagnants. La remise des prix : 750€ en cadeaux ou chèques aura lieu le dimanche 13 mars à 17h.

Les gagnants autorisent les organisateurs à utiliser leur photo pour la parution sur le site de la manifestation ou pour les articles de presse.

Art 13 : Décrochage :

Le décrochage des photos se fera le dimanche 13 mars à partir de 18h après la remise des prix.

Art 14 : Déontologie :

Chaque participant est responsable des photos qu'il propose. Il s'engage à avoir les autorisations éventuelles et à respecter le droit à la propriété et la législation en vigueur dans ce domaine. L'organisation se réserve le droit de refuser les photos non conformes ou ayant un caractère raciste, homophobe, xénophobe, discriminatoire.

Art 15 : Responsabilité :

Les œuvres exposées ne sont pas assurées par l'organisation, il appartient à chaque exposant de se garantir s'il le souhaite. L'organisation ne peut être tenu pour responsable de toutes dégradations, casses ou vols survenus pendant la durée de la manifestation.

Le Président

Jean-Christophe CHAUCHARD

FICHE INSCRIPTION

NOM :

Prénom :

NOM AUTEUR :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Exposition – concours, thème libre Nombre de photos

Exposition – concours, thème imposé Nombre de photos

Rappel : pour tous les exposants : 8 photos maximum

Atteste avoir pris connaissance et respecter le règlement de DECLIC 2022

Date :

Signature :

Participation exposant : 2€50 par photo

*Montant du chèque : _____ rédigé à l'ordre de **Carlus Photo***

Montant en espèces : _____

Feuille à retourner impérativement avant le 28 février 2022, accompagnée du chèque correspondant à :

Carlus Photo
Chez Mme Renée GATIMEL
20 Route de Terssac
81990-CARLUS

Pour toute demande d'informations complémentaires contactez CARLUS PHOTO :
photocarlus@gmail.com ou le 0 633 752 076